

Réunion du 3 novembre 2021

Absents : Virginie MONTALI a donné pouvoir à Valérie BERGON, Odile OUTTERS a donné pouvoir à Jean-Jacques MONTEIL

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

En préambule, le maire revient sur l'inauguration réussie du city stade. Tout s'est bien passé, le beau temps était avec nous.

Recrutement secrétaire de mairie :

Il y a eu 60 candidatures ; 8 d'entre elles ont été sélectionnées pour un entretien le vendredi 15 octobre et un test bureautique (le jury était composé de Mmes CHAUVAC et BOILEAU du CDG 19, de Gérard TOURNEIX, Elise NOILLAC et le maire). Une candidate, actuellement secrétaire de mairie, avait été retenue, mais elle a par la suite décliné l'offre ; ce qui a nécessité une nouvelle concertation au sein du jury ; c'est Valérie SOURNAT de la Bitarelle (48 ans, actuellement comptable à la CFTA) qui a été recrutée en tant que contractuel. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain et profitera d'ici là de demi-journées de congés pour venir avec la secrétaire en doublon. Le conseil valide un recrutement à l'échelon 9 de la deuxième classe d'adjoint administratif principal.

Indemnités RIFSEEP :

Le comité technique du CDG 19 a donné un avis favorable à notre demande de modification (ouverture du droit d'indemnisation aux contractuels et stagiaires) ; nous pouvons désormais délibérer à ce sujet. Le conseil délibère favorablement pour une prise en compte à compter du 1^{er} novembre.

Parc du castel :

Rappel des travaux supplémentaires de l'entreprise FAUCHER, validés lors de la dernière réunion (6 568,20 € HT), il faut délibérer pour autoriser le maire à signer l'avenant n°2 avec cette entreprise. Le conseil délibère favorablement.

Point sur les travaux : l'entreprise SEVE PAYSAGE a implanté le jardin des plantes magiques et nettoyé le rocher en soubassement de l'hôtel ; l'entreprise FAUCHER a débuté le nettoyage du grand mur supérieur en direction de la petite maison en ruines. La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Limoges a choisi hier la teinte rouille pour le thermolaquage.

Une autre réunion devrait être programmée prochainement.

Hostellerie de la Vallée :

Réunion prévue avec l'architecte lundi 8 novembre à 14h30 à la mairie pour faire le point sur le diagnostic établi par les bureaux d'études.

Snack-bar :

Au sujet des travaux de réfection de la toiture en ardoises, Jérôme BOURDEIX présente un devis de l'entreprise Denis BAVARD de Darnets (9 685,08 € HT). D'autres entreprises vont être contactées.

PLU :

Le bureau d'études SCAMBIO Urbanisme est en liquidation judiciaire (à cause de l'absence de marchés depuis un an).

Le maire a contacté M. PANUEL à la DDT qui viendra en mairie avec son chef de service pour évoquer la suite à venir et les effets d'une nouvelle réglementation, liée à la loi climat et résilience. Il s'est voulu rassurant sur la poursuite de notre PLU : une consultation de 2 ou 3 bureaux sur simple devis suffira.

Ecoles :

La classe de mer à La Martière pour les écoliers du bourg a été validée pour un séjour du 7 au 11 mars 2022. La participation de la commune sera de 117,60 €/enfant, soit 1 646,40 €.

Le premier conseil d'école aura lieu le mardi 23 novembre à 18h.

L'arbre de Noël aura lieu samedi 11 décembre après-midi.

Travaux d'amélioration énergétique :

Travaux d'isolation à l'école de la Maison-Brûlée par l'entreprise GRAILLE au niveau du grenier. Les travaux seront terminés d'ici la fin de la semaine.

TULLE'AGGLO :

- Françoise VIDALIE rend compte de la dernière réunion de la commission jeunesse et sport. Au sujet du centre aqua : il faudrait reconquérir les usagers et faire des économies d'énergie.

Un cabinet d'étude chargé de proposer un réaménagement des espaces et de lister les économies de fonctionnement à faire, a rendu ses conclusions : projet de billetterie en ligne, accueil espace bien-être, lutte contre le gaspillage d'énergie (perspective de géothermie et de solaire).

Par ailleurs, il y a des travaux urgents : façades vitrées, bassins extérieurs à revoir, sanitaires. Si tout se faisait, il faut compter plus de 2 millions d'€.

- Françoise VIDALIE rend compte de la dernière réunion de la commission petite enfance : il y a un manque d'assistantes maternelles (- 30 %), on constate une baisse des places d'accueil, certaines communes sont très tendues dont la nôtre. Une MAM (maison d'assistantes maternelles) est en projet à Lagraulière. Enfin, à partir de janvier 2022, est prévue l'instauration du paiement à l'heure de garderie.

- Elise NOILLAC rend compte de la dernière réunion de la commission des déchets dont l'ordre du jour portait sur la gestion des déchets et la tarification incitative. Les usines de traitement sont en fin de course, il va falloir penser à les changer ; il y a un projet d'une usine de méthanisation par le SITTOM. Au final, il y a une hausse des coûts de traitement qui va aller en progressant. Pour remédier à la masse des déchets traités, il y a la solution du traitement des biodéchets (alimentaires) qui représentent 30 % des déchets, la simplification des consignes de tri.

On s'oriente vers le principe d'individualisation du ramassage : avec le paiement au nombre de levées, au-delà d'un certain nombre, on paie davantage (redevance incitative). Le système de collecte va être revu suivant les types d'habitat (urbain, zones pavillonnaires, zones rurales, écarts) avec soit des bacs collectifs ou des bacs individuels avec des puces électroniques.

Affaires diverses :

- Attribution par le Département de subventions : 11 100 € pour le city stade et 2 446 € pour les abords du snack.
- Empierrement du deuxième terrain de pétanque : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA. Le conseil délibère pour régler l'entreprise comme convenu.
- Le maire informe d'une démarche entreprise auprès du Département par un administré de Charissou pour une prolongation de la limitation de la vitesse mise en place sur la RD 1089 à la Bitarelle en direction de Tulle, au niveau de Lestrade. La demande est à l'étude.
- Horaires agence postale du samedi à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils seront à remodifier, puisque Mme Evelyne LARRIEU n'ira plus travailler à Saint Martial. Le conseil valide le retour à une ouverture de 10 heures à 12 heures.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30
- Fibre : le maire informe, après entretien avec la responsable collectivités de SFR, que le déploiement de la fibre est prévu normalement jusqu'au 31/12/2022 (délai invoqué par SFR) ; 286 foyers seraient actuellement éligibles, raccordables d'après SFR. Nous n'avons aucun moyen de vérifier cette assertion.
- Prochain bulletin à préparer : réunion de la commission information prévue le mercredi 17 novembre à 18 heures.
- Francine LESCURE signale des arbres tombés dans le chemin de Braguse : le maire va contacter une entreprise car après visite sur site, une intervention par les employés communaux est jugée trop dangereuse.
- Jean-Jacques MONTEIL rend compte d'une réunion sur site (dans la forêt de Chadon) cet après-midi avec Mme Anaïs DEBANDE et M. MULLER de l'ONF. Leur proposition : replanter les parcelles qui ont été déboisées suite à la coupe sanitaire de 2019 (deux parcelles proches de l'arboretum). Ils veulent replanter du pin maritime et du pin sylvestre. Le conseil est plutôt favorable à la plantation de feuillus. L'ONF prône pour des essences plus en phase avec le climat actuel et la pauvreté du sol. Première estimation du coût à 5 200 € HT, il resterait à la charge de la commune environ 2 000 €. Le conseil valide sous réserve d'une subvention minimum de 60%. Par ailleurs, l'ONF a donné l'autorisation de couper une dizaine d'arbres pour dégager la vue depuis le panorama de l'arboretum.